

lamanchelibre.fr

Manche. Alerte canicule : plusieurs collèges suspendent les cours l'après-midi

Nicolas Thomas

3-4 minutes

[Le département de la Manche passera en alerte canicule dimanche 21 juin à partir de midi](#). Selon la préfecture de la Manche, les températures maximales oscilleront entre 25 et 28 degrés, avec des pics à 35 degrés sur le Mortainais et 34 degrés sur la Baie du Mont-Saint-Michel. Les températures minimales pour la nuit suivante seront comprises entre 15 et 18 degrés sur la presqu'île du Cotentin, et 19 et 22 degrés dans le reste du département. Les températures pourraient atteindre jusqu'à 35°C lundi et 34°C mardi dans l'après-midi.

Des collèges du nord et du centre Manche

Pour les lundi 22 et mardi 23 juin, de façon générale, les établissements scolaires seront ouverts et accueilleront les élèves. Afin de garantir la sécurité et le bien-être des élèves et des personnels, la direction académique des services de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Manche a diffusé aux écoles et établissements scolaires les consignes à mettre en œuvre en période de forte chaleur. Mais les températures les plus élevées étant attendues à partir de 14h lundi et mardi, la directrice départementale des services de l'éducation nationale, Brigitte Lacoste, a autorisé les établissements qui en ont fait la demande à suspendre les cours l'après-midi lorsque les conditions matérielles ne permettent pas de maintenir une température acceptable dans les locaux. Les collèges suivants suspendront les cours lundi et mardi après-midi pour les élèves pouvant être pris en charge par leurs parents : collège Les Provinces à Cherbourg-en-Cotentin ; collège de Torigny-les-Villes ; collège de Tessy-Bocage ; collège de Percy-en-Normandie ; collège Jacques-Prévert à Coutances ; collège d'Agon-Coutainville ; collège de Lessay ; collège de Bréhal. L'accueil des élèves présents sera néanmoins maintenu. *"Les parents ont été informés afin de pouvoir s'organiser. Ils sont autorisés à venir chercher leurs enfants de manière anticipée. Une souplesse particulière sera également accordée aux familles qui choisiraient de garder leurs enfants à domicile"*, souligne la Préfecture.

Oraux du bac maintenus

Concernant les oraux du bac, la préfecture précise *"qu'aucune décision de report des examens oraux du baccalauréat n'a été prise dans la Manche. Les responsables des centres d'examen prennent toutes les dispositions pour mettre à disposition des bouteilles d'eau et faire passer les oraux dans des salles suffisamment ventilées."*

Enfin, concernant la fête de la musique, le préfet de la Manche a pris un arrêté d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique à compter du dimanche 21 juin à midi jusqu'au lundi 22 juin à midi.